ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS*ADMINISTRATIFS - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Terrier noir russe

Taille: Large.

Couleur de la robe: Noir avec quelques poils gris, mais non en plaques.

Texture et longueur du poil: Poil double épais et rude; légèrement à modérément ondulé; longueur de 1 pouce à 5 pouces; poil bien fourni aux membres; tête large et rectangulaire vue de dessus et triangulaire vue de profil en raison des longues moustaches, d'une barbe et d'une crinière chez le sujet adulte.

Corps: Poitrine profonde; solide; à l'ossature massive; légèrement plus long que haut; dimorphisme sexuel chez le sujet adulte.

Yeux: Moyens, de couleur foncé, de forme ovale et relativement écartés.

Forme et attache des oreilles: Attachées haut, de taille moyenne, de forme triangulaire et pendantes.

Forme et port de la queue: Attachée relativement haut, épaisse, amputée ou naturelle.

Caractéristique unique: Plutôt méfiant envers les étrangers.